

Appel à projet
OFF - GESTION D'UN SITE
FESTIVAL MONDIAL DES THEATRES DE MARIONNETTES 2021

Contexte :

Charleville-Mézières, Capitale Mondiale des Arts de la Marionnette, Cité des Arts de la Marionnette, a la joie de vivre tous les deux ans, le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes, rassemblant des milliers de spectateurs, du monde entier. Forte d'une programmation IN assurée par l'association fondatrice, le Festival a vu se développer au fur et à mesure des éditions, tout un réseau de spectacles spontanés dans les rues de la ville, créant un foisonnement de créativité et une diversité de créations, pour le bonheur des spectateurs.

En 2019, dans une volonté de cohérence et d'une gestion optimale et sécurisée de l'occupation du domaine public, la Ville de Charleville-Mézières a repris en charge la gestion de la rue, du Off de rue. Les Petits Comédiens de Chiffons ont conservé et conserveront évidemment l'organisation de tous les spectacles IN (qu'ils soient en salle ou dans la rue).

Pour que le fil de la création se diffuse dans toute la ville, pour offrir au public une diversité de représentation des arts de la marionnette et afin de permettre une meilleure visibilité aux compagnies présentes, la Mairie de Charleville-Mézières a lancé un appel à projet pour la gestion de sites Off dédiés lors du Festival. Une formidable dynamique a ainsi pu naître grâce à l'investissement de compagnies, d'artistes, de bénévoles, de relais locaux, créant une atmosphère conviviale et enthousiasmante, tout en proposant une programmation riche et qualitative.

Devant le succès public et institutionnel de ce dispositif, la Ville de Charleville-Mézières a décidé de relancer l'appel à projet pour l'édition 2021, tout en prenant compte l'expérience passée et en apportant quelques modifications, tendant à améliorer la réalisation des sites.

Objectifs :

Les objectifs de ces sites sont les suivants :

- Rendre les arts de la marionnette accessibles à tous ;
- Mettre en valeur la création marionnettique accessible à tous ;
- Créer des lieux conviviaux et chaleureux avec une identité, en permettant aux compagnies de s'exprimer dans la durée et d'avoir une visibilité ;
- Animer et dynamiser les espaces publics de la ville pour démultiplier les occasions de rencontres entre les publics et les arts de la marionnette

Contenu :

Un certain nombre de sites répartis dans la ville sont destinés à être confiés aux différents porteurs de projet sélectionnés, afin qu'ils assurent une programmation essentiellement de marionnettes durant tout le long du festival.

Cette mise à disposition est gratuite, elle relève du régime de l'occupation du domaine public.

Les porteurs de projet pourront trouver des financements par le biais d'une buvette et d'une petite restauration si ils le souhaitent (sous couvert des demandes d'autorisation nécessaires) et par le passage du « chapeau » après chaque spectacle ou par l'instauration d'une billetterie libre.

Nous encourageons également les porteurs de projet à solliciter différents partenaires pour l'apport de fonds : campagne de crowdfunding, mécénat, demande de subvention à leurs collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat de référence. Ils pourront également solliciter la ville de Charleville-Mézières pour l'obtention d'une subvention de projet.

L'entrée de tous les spectacles est garantie libre pour le public.

Le porteur du projet s'engage à organiser, produire et/ou programmer des spectacles majoritairement de marionnettes (à fil, à gaine, portée, sur table, d'ombres, théâtre d'objets,...), sur des plages horaires incompressibles : 11h-14h et 17h à 22h30, tous les jours du Festival du 17 au 26 septembre 2021.

Il serait bénéfique pour le bon déroulement des spectacles selon les conditions météorologiques que le porteur de projet se dote d'un lieu couvert (yourte, chapiteau, container,...) agréé pour recevoir du public.

Pour une meilleure lisibilité en terme de communication envers le public, le porteur du projet peut tout à fait poursuivre une thématique unique pour sa programmation (par exemple : marionnettes pour enfants, création contemporaine, scène découverte, marionnettes à fil, théâtre d'ombre...).

Sites :

Les sites seront équipés uniquement d'un branchement électrique et d'un branchement d'eau. Un chalet pourra être mis à disposition pour loge ou stockage. Toute autre demande technique sera étudiée sous réserve de disponibilité du matériel.

Les sites sélectionnés pour accueillir un porteur de projet sont les suivants :

- Ile du vieux moulin : grand espace vert piétonnier, pouvant accueillir plusieurs pôles, à proximité des musées, du centre ville et de la passerelle d'accès au camping (sis quai Rimbaud). Attention impossible de piquer (terrain non viabilisé) et limitation du poids transportable avec le pont de pierre.

<https://www.google.fr/maps/place/%C3%8E+du+Vieux+Moulin,+08000+Charleville-M%C3%A9+C3%A8res/@49.7761184,4.721672,18z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47ea0e0b9b1a6635:0xeb91182c64504f5b!8m2!3d49.77614!4d4.7220904>

- Place Winston Churchill : square à deux pas de la place Ducale, face au Musée de l'Ardenne et à l'IIM, rendu piétonnier aux horaires d'ouverture du festival, disposant d'arbres et divisibles en plusieurs espaces de jeu

<https://www.google.com/maps/place/Place+Winston+Churchill,+08000+Charleville-M%C3%A9+C3%A8res/@49.7719079,4.7195747,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47ea0e092ff2213f:0x27975b195f76b186!8m2!3d49.7719079!4d4.7217634>

- Esplanade Roger Mas : espace vert piétonnier, situé à côté du complexe de cinémas, à deux minutes de la place Ducale (sis rue Longueville)

<https://www.google.com/maps/place/La+Porte+de+Flandre,+Esplanade+Roger+Mas/@49.7742159,4.7141446,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47ea0e0e06e4ac45:0x62c3186adf198887!8m2!3d49.7742159!4d4.7163386>

- Plaine du Mont Olympe : grand espace vert plane, en bordure de Meuse à quelques minutes du centre ville avec accès direct par la passerelle, proche du camping :

- soit le terrain en dessous de la passerelle avec partie viabilisée : <https://www.google.com/maps/place/Parking+gratuit/@49.7759609,4.7152013,16z/data=!4m8!1m2!2m1!1sparking+%C3%A0+proximit%C3%A9+de+Mont+Olympe,+Charleville-M%C3%A9+C3%A8res!3m4!1s0x0:0x626d0512152afe41!8m2!3d49.7772614!4d4.7229275>
- soit la plaine de jeux : <https://www.google.com/maps/place/Parc+du+Mont+Olympe/@49.7803359,4.7165628,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47ea0e72f91c7ce3:0xda449ae30aa15ec3!8m2!3d49.7803359!4d4.7187568>

- Square Pierquin : grand parc arboré, proche du centre ville, fermant avec des grilles la nuit :
<https://www.google.com/maps/place/Parc+Pierquin,+08000+Charleville-M%C3%A9zi%C3%A8res/@49.7743125,4.7105134,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47ea0e1180fad017:0x134d6b5988e03d69!8m2!3d49.7742822!4d4.7126574>

- Place d'Arches : place à l'entrée du quartier de Mézières, lieu résidentiel, en continuité de Charleville sur un axe passant, avec grand parking à proximité
<https://www.google.com/maps/place/Place+d'Arches,+08000+Charleville-M%C3%A9zi%C3%A8res/@49.7637631,4.7171053,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47ea0e04073e2b5b:0xbc395336661c2e2e!8m2!3d49.7637631!4d4.7192993>

- Place de l'Hôtel de ville : magnifique place récemment rénovée, au cœur du quartier de Mézières, longeant la Meuse avec la possibilité d'exploiter un gradin urbain
<https://www.google.com/maps/place/Place+de+l'H%C3%B4tel+de+ville,+08000+Charleville-M%C3%A9zi%C3%A8res/@49.7601336,4.7168699,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47ea0e0222234fb1:0x81e5a6bdda0ba322!8m2!3d49.7601336!4d4.7190639>

Programmation :

Le porteur du projet retenu s'engage à organiser une programmation de spectacles de marionnettes pendant toute la durée du Festival, en respectant au minimum les plages horaires imposées. Une programmation à la marge d'autres spectacles vivants peut être proposée, à condition qu'elle soit exceptionnelle et qu'elle soit en rapport avec les marionnettes.

Le porteur du projet peut évidemment faire appel à d'autres compagnies, associations, artistes pour réaliser des spectacles.

Il sera seul responsable de l'exploitation du site attribué et souscrira toutes les assurances nécessaires à l'exercice de son activité et l'occupation du lieu.

Responsabilités :

Droits d'auteur : les droits d'auteur sont à la charge du porteur de projet.

Responsabilités artistiques : le porteur de projet s'engage à faire converger les efforts afin que les spectateurs puissent découvrir les œuvres présentées dans une forme, une durée et un environnement technique qui ne dénaturent pas le projet artistique ; à respecter les horaires et les durées de représentations ; à garantir la lisibilité de la programmation. Il assumera également la responsabilité de son personnel.

Responsabilités civiles : le porteur de projet s'engage à posséder les licences requises ; souscrire les assurances nécessaires à l'exploitation des spectacles et du lieu ; respecter les règles de sécurité en vigueur et les jauges autorisées.

Responsabilités environnementales : le porteur de projet s'engage à réduire autant que possible son impact environnemental en pratiquant notamment le tri sélectif des déchets, les économies d'énergie, l'affichage responsable...

Communication :

Le porteur du projet acceptera que la ville communique sur ses actions et fournira dans des délais fixés tous les textes, visuels, autorisations, programmes et horaires nécessaires à l'élaboration par la ville de différents outils de communication (papier et virtuelle).

Qualification du porteur du projet :

Le porteur de projet peut être une compagnie, une association, une entreprise privée. Il peut être composé de plusieurs entités mais un seul organisme sera désigné comme porteur de projet et référent pour toutes les formalités et démarches.

Pour tout dépôt de projet, vous devrez joindre à votre dossier :

*un descriptif précis du projet, comprenant les horaires, les compagnies, les artistes, les spectacles envisagés, le déroulement, ... ;

*un descriptif précis de l'organisation générale : nombre de personnes présentes et référentes, installation d'une buvette et/ou restauration de quel type,...

*le lieu (si plusieurs lieux sont envisagés, listez par priorité) ;

*un plan d'implantation du lieu, avec le descriptif des éventuels aménagements, des apports techniques fournis ;

*une présentation générale du porteur de projet (nature juridique et statuts, nombre d'adhérents et salariés, parcours, motivation,...)

La ville pourra demander d'éventuels compléments d'information et des précisions.

Les dossiers sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante : Mairie-service Action Culturelle et Relations Internationales – place du Théâtre – BP 490 – 08190 Charleville-Mézières Cedex ou par mail à l'adresse suivante : offderue@mairie-charlevillemezieres.fr (attention, pour tout envoi par mail ou courrier, le dossier sera reconnu comme reçu, seulement à la réception d'un mail de confirmation).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Blandine COLAS-ROBIN au service de l'Action Culturelle et des Relations Internationales, par téléphone au 03 24 32 44 40 ou par mail à l'adresse suivante offderue@mairie-charlevillemezieres.fr

Critères de sélection :

Les projets seront sélectionnés en fonction de la qualité et la pertinence du projet artistique à hauteur de 40% (thématique, diversité,...), organisationnel à hauteur de 40% (nombre de personnes impliquées, qualifications,...) et logistique à hauteur de 20% (matériel apporté comme structure couverte, gradins,...).

Calendrier prévisionnel :

-octobre 2020 : lancement de l'appel à projets

-18 décembre 2020 : fin des candidatures

-janvier 2021 : sélection des porteurs de projet

-février – septembre 2021 : mise en place des projets et de la communication, conventionnement. Les demandes techniques doivent être formulées dans leur globalité pour juin, les éléments de communication pour le programme en juillet.

-du 17 au 26 septembre 2021 : gestion effective du site